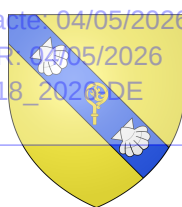


Date de transmission de l'acte : 04/05/2026

Date de réception de l'AR : 04/05/2026

062-216208694-DE_018_2026-DE

AGEDI



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 27 avril 2026

Délibération N° DE_018_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Monsieur Michaël AUDEGOND, Madame Colette NOURRY, Monsieur Gautier MOERMAN, Monsieur Henri MACE, Madame Martine CAPPON, Monsieur Luc PAUWELS, Monsieur Didier LETERME, Madame Marie-José GUILBERT, Madame Dominique DENEUVILLE, Madame Loetitia REZENTHEL, Monsieur Rémi CHOQUET, Monsieur Francis DESVIGNES, Madame Anne HUDELLE, Monsieur Francis DALONGEVILLE

Représentés : Madame Gaétane DELATTRE représentée par Madame Dominique DENEUVILLE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gautier MOERMAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offre

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

La commune doit procéder à l'élection des membres de sa commission d'appel d'offres suite au dépôt de publication de la consultation d'un marché public de travaux pour la création d'un tiers lieu numérique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres titulaires et trois membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le Maire,

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Président : Michaël AUDEGOND.

Sont candidats au poste de titulaire :

Monsieur Henri MACE,

DE_018_2026

Monsieur Francis DALONGEVILLE.
Monsieur Didier LETERME.

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
062-216208694-DE_018_2026-DE
A G E D I

Sont candidats au poste de suppléant :

Monsieur Gautier MOERMAN,

Madame Colette NOURRY,

Monsieur Francis DESVIGNES,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de désigner les membres de la commission d'appel d'offres comme cités ci-dessous :

Président : Michaël AUDEGOND.

Titulaires :

Monsieur Henri MACE,

Monsieur Francis DALONGEVILLE,

Monsieur Didier LETERME.

Suppléants :

Monsieur Gautier MOERMAN,

Madame Colette NOURRY,

Monsieur Francis DESVIGNES.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Monsieur Michaël AUDEGOND